



- Versiegelungen
- Fassadenprodukte
- Spezialprodukte
- Graffitischutz

Page : 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 4301 Desinfektant Super
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Hersteller:

Atramex AG, Spinnlerstrasse 2, 4410 Liestal, Tel. 0041 61 971 80 60, Fax +41 61 971 80 61, www.atramex.ch, mail@atramex.ch

#### Vertrieb CH:

Atramexthedra AG, Spinnlerstrasse 2, 4410 Liestal, Tel. +41 61 765 15 15, Fax +41 61 765 15 55, www.atramexthedra.ch, Info@atramexthedra.ch

#### Vertrieb DE / EU:

*Imex-Anwendungstechnik GmbH, Dortheenstrasse* 2, 09212 Limbach-Oberfrohna, Tel. +49 3722 403840, Fax +49 3722 403667, www.imex-anwendung.de, info@imex-anwendung.de

- · Service chargé des renseignements: Herr Andreas Meier, Tel. 061 971 80 60
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum

Freiestrasse 16

CH-8001 Zürich Tel. +41 44 /251 51 51 (Im Notfall 145)

Im Notfall: D: Giftberatungsstelle Bonn +49 0228 19240, A: Giftzentrale Wien +43 (0) 406 43 430

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS05
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcohol C13-iso, ethoxylated 9.5 EO chlorure de didécyldiméthylammonium

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

Composums unigereux.		
· No CAS Désignation % Ident. phrases R		
CAS: 9043-30-5	Alcohol C13-iso, ethoxylated 9.5 EO  Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	5-<10%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2	chlorure de didécyldiméthylammonium  Skin Corr. 1B, H314  Acute Tox. 4, H302	1-<5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	0,1-≤2,5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium	0,1-≤2,5%
CAS: 1303-96-4 EINECS: 215-540-4	tétraborate de disodium décahydrate & Repr. 1B, H360FD	0,1-≤2,5%
· SVHC		

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

5 - 15%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 2)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm B SSc;

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 3)

#### 1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

VME (Suisse) Valeur momentanée: 5 e mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 5 e mg/m³

### · Composants présentant des valeurs limites biologiques:

#### 67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
---

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH à 20 °C: 12

· Changement d'état

Point de fusion: 0 °C
Point d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

• Température d'inflammation: 240 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,1 Vol %
Supérieure: 10,6 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité à 20 °C: 1,031 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur. Non déterminé.
 Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique:**Non déterminé.

Cinématique à 20 °C:
12 s (ISO 4 mm)

· Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 1,1 %

 Eau:
 89,9 %

 VOC (CE)
 0,00 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral LD50 2430 mg/kg

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

*				
· Catalogue européen des déchets				
	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT			
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)			
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses			

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN3082
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- $\cdot ADR$

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE

DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure

de didécyldiméthylammonium)

· IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IATA





· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

· IMDG



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.

8

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

Marquage spécial (ADR):
 Marquage spécial (IATA):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Indice Kemler: 80

· No EMS: F-A,S-F

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

	(suite de la page
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne de la convention Marpol et au recueil IBC	<b>xe II</b> Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 n
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 100
	ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
$\cdot$ Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT D
GVr	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
	(CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM
	8, <i>III</i>

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS05
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcohol C13-iso, ethoxylated 9.5 EO chlorure de didécyldiméthylammonium

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe de danger pour l'eau (Classification propre)(classe de pollution des eaux 1): peu polluant

Classification toxicologique suisse: Classe de toxicité libre.

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2016 Numéro de version 3 Révision: 23.04.2016

Nom du produit: 4301 Desinfektant Super

(suite de la page 8)

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Umweltschutz
- · Contact: Hr. Andreas Meier
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

CH/FR